



Le Printemps des lycéens

et des apprentis 2010

Martigues - La Grande Halle - 6 et 7 mai

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
[regionpaca.fr](http://regionpaca.fr)





# Le Printemps des lycéens et des apprentis 2010

Martigues - La Grande Halle - 6 et 7 mai

## Généralités

Le Printemps des lycéens et des apprentis ouvre ses inscriptions aux lycéens des établissements publics ou privés, généraux, professionnels ou techniques de Provence Alpes Côte d'Azur, aux lycéens des pays du pourtour méditerranéen, aux apprentis des Centres de Formation d'Apprentis de la région, aux lycéens des établissements des Régions du territoire national et propose deux groupes d'activités : Les Ateliers et les Sports du Printemps.

## Règlement

Les élèves sont placés tout au long de la manifestation sous la responsabilité d'un enseignant - **1 enseignant pour 9 élèves** - ou un membre de l'équipe pédagogique désigné par le chef d'établissement. Cet accompagnateur a la surveillance et la charge de son groupe sous couvert des assurances régissant les sorties et voyages collectifs. Le chef d'établissement doit s'assurer que les parents ou titulaires de l'autorité parentale ont pris connaissance du présent règlement. Les équipes participantes doivent assister impérativement aux deux journées.

## Modalités de Participation

### 1<sup>re</sup> étape - candidature

Les fiches de candidature pour toutes les activités sont disponibles sur le site de la Région. Elles doivent être envoyées avant le 7 décembre 2009 **uniquement** sur le site de la Région [www.regionpaca.fr](http://www.regionpaca.fr) (**identifiant : printemps & mot de passe : candidature**). Un même établissement peut s'inscrire dans plusieurs activités, mais ne peut envoyer qu'une seule candidature par activité. Un même enseignant ne peut encadrer simultanément un Atelier et un Sport.

### 2<sup>e</sup> étape - sélection

Après réception de la fiche de candidature, un rendez-vous sera pris courant janvier 2010 par des représentants de la Région et des Rectorats pour rencontrer et dialoguer avec les équipes candidates, dans le cas contraire des auto-évaluations peuvent être demandées au chef d'établissement. La sélection s'opérera en fonction de la date d'arrivée des candidatures, du respect du règlement et des places disponibles. Les enseignants ont pour obligation d'accepter les rendez-vous des « visiteurs » au mois de janvier – dans le cas contraire (sauf dérogation justifiée jusqu'au 6 février) la candidature ne sera plus valable. Les confirmations de participation seront adressées par fax aux chefs d'établissement courant mars 2010. Pour des raisons d'organisation, aucune modification ne sera plus acceptée à partir de cette date.

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
[regionpaca.fr](http://regionpaca.fr)



### 3<sup>e</sup> étape — participation

La participation d'un établissement de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est limitée à 3 sélections, sport inclus cependant un 4<sup>e</sup> projet est laissé à l'appréciation du comité de pilotage.

Pendant toute la durée de la manifestation le transport, la restauration et l'hébergement seront pris en charge par la Région. Pour les participants des établissements situés à proximité du lieu de la manifestation, des solutions sans hébergement pourront être éventuellement proposées. **Cérémonie d'ouverture** : un élève défilera avec le drapeau symbole de son établissement (à créer si nécessaire, format obligatoire 100 x 150 cm, fixé sur une hampe de 2 m de haut) et un deuxième élève portera le panneau (hampe et panneau sont fournis par l'organisateur) désignant son établissement.

### 4<sup>e</sup> étape — attribution des prix

Dans chaque Atelier, un jury désignera les 3 lauréats. Il se réunira, après la présentation des productions au public, pour proclamer les résultats vendredi 7 mai 2010. Pour les Sports du Printemps : les responsables de l'UNSS désigneront les lauréats en fonction des points accumulés dans chaque activité.

### Réclamations et annulations

La participation est gratuite et suppose l'acceptation pleine et entière du présent règlement sans possibilité de recours quant aux résultats. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement disponible à la Direction de la Communication - Hôtel de Région, 27 place Jules Guesde 13481 Marseille - cedex 20. L'ensemble de la manifestation peut être filmé, les images et sons ainsi que les photographies prises à cette occasion peuvent être utilisés par la Région ou les personnes dûment autorisées par celle-ci.





# Le Printemps des lycéens et des apprentis 2010

Martigues - La Grande Halle - 6 et 7 mai

## Les Ateliers du Printemps (1/2)

### Les Ateliers du Printemps

**Danse - musique - vidéo - théâtre - journal - projet citoyen - mode - radio - arts plastiques, performance.**

Chaque production, présentée par un ou plusieurs jeunes placés sous la responsabilité du chef d'établissement, représente le lycée ou le CFA. Elle doit avoir été préparée au sein de l'établissement, durant le temps scolaire ou durant les temps libres.

#### Théâtre ou Arts de la Rue

**Durée maximale : 5 minutes.**

Le groupe se compose de 10 élèves accompagnés par un enseignant **soit au maximum 11 personnes**. Le décor est unique. Les accessoires spécifiques non volumineux pourront cependant être ajoutés s'ils peuvent être immédiatement installés par les comédiens. Nous fournissons : canapé, table, chaise, portemanteau, banc, tabouret ou paravent. Afin de répondre à de nombreuses demandes nous souhaitons différencier les inscriptions : théâtre et arts de la rue.

#### Vidéo

**Durée maximale : 5 minutes.**

Le groupe se compose de 6 élèves accompagnés par un enseignant **soit au maximum 7 personnes**. Format souhaité : fichier Quicktime DV Pal – taille 720 x 576 sur CD ou DVD, incluant un générique d'introduction, avec le nom du lycée ou du CFA et de la ville. Les films devront être adressés avant le 5 avril 2010, à la Direction de la Communication - Hôtel de Région - 27 place Jules Guesde 13481 - Marseille cedex 20. Pendant la durée de la manifestation les films seront diffusés en boucle sur des moniteurs installés sur le site à l'attention de l'ensemble des participants.

#### Projet citoyen

**Durée maximale de l'exposé oral : 6 minutes.**

Le groupe se compose de 6 élèves accompagnés par un enseignant **soit au maximum 7 personnes**. Cet atelier permet aux lycéens ou apprentis de présenter les projets à finalité humanitaire, civique, environnementale... entrepris tout au long de l'année scolaire. La présentation orale du projet devra être accompagnée d'un document écrit de 4 pages au maximum à l'attention des membres du jury. Matériels mis à disposition : vidéoprojecteur – PC – lecteur DVD et K7 son.

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
**regionpaca.fr**



## Arts Plastiques, performance

Le groupe se compose de 6 élèves accompagnés d'un enseignant **soit au maximum 7 personnes**. Il s'agit d'une compétition entre les différentes équipes directement sur le site. Chaque équipe, installée dans un espace délimité de 3 m x 3 m, dispose des mêmes matériels fournis par l'organisateur : un plan de travail de 2 m de long par 1,60 de large – 1 bottin – 1 paire de ciseaux – 1 pot de colle vinylique 1L – 3 markers – un rouleau de papier blanc 0,80 de large par 5 m de long – peinture acrylique (rouge cadmium, jaune vif, bleu outremer, blanc, noir, vert vif et brun moyen) et lot de pinceaux – 1 rouleau de chatterton 2,5 cm – une combinaison jetable et des gants de chirurgien par groupe. Les enseignants sont présents sur le stand pendant toute la production comme spectateurs privilégiés non comme acteurs. **ATTENTION** si vous désirez repartir avec votre création, elle doit être immédiatement transportable par vos soins dans votre autocar, l'organisateur n'assurant ni transport aller ni retour d'aucun matériel. La mise en place des équipes se fera le jeudi dès 14 h 00 et le jury se réunira le vendredi à 11 h 30 pour déterminer les prix. Les sélections s'opéreront au cours de visites du mois de janvier sur présentation d'une ébauche de projet que le visiteur doit impérativement remettre à l'organisateur avec les motivations des enseignants et des élèves.

## Danse

**Durée maximale : 5 minutes.**

Le groupe se compose de 10 élèves accompagnés par un enseignant **soit au maximum 11 personnes**. Le décor est unique. Les accessoires spécifiques non volumineux pourront être ajoutés s'ils peuvent être immédiatement installés sans aide extérieure. La scène est de 10 x 7 m.

## Le Journal du Printemps

Le groupe se compose de 6 élèves accompagnés par un enseignant **soit au maximum 7 personnes**. Cet atelier permet de proposer au jury au minimum 2 pages du Journal Printemps réalisées sur site et de présenter des exemplaires du journal de l'établissement conçus au cours de l'année scolaire. Les enseignants sont présents pendant toute la production comme spectateurs privilégiés non comme acteurs.

## Mode

**Durée maximale : 5 minutes.**

Le groupe se compose de 10 élèves accompagnés par un seul enseignant, **soit au maximum 11 personnes**. Le support musical du défilé de mode devra être préparé par l'équipe participante pour une diffusion sur cassette ou CD.

## Musique

**Durée maximale : 4 minutes.**

Le groupe se compose de 10 élèves accompagnés par un seul enseignant **soit au maximum 11 personnes**. Le décor est unique, les instruments difficilement transportables (synthé, batterie) et le matériel de sonorisation seront fournis. Les instruments personnels devront être apportés.





## Les Ateliers du Printemps (2/2)

### La Radio du Printemps

**Durée maximale du temps d'antenne : 10 minutes.**

Le groupe se compose de 6 élèves accompagnés par un enseignant soit au maximum 7 personnes. Cet atelier permet aux lycéens ou apprentis de présenter un projet entrepris tout au long de l'année scolaire. Le jury se prononcera sur une prise d'antenne de 10 minutes après une séance de montage de 50 minutes préparées avec un technicien dans le studio mis à disposition. Prévoir vos magnétophones habituels, musique sur CD, K7 ou DAT. Les enseignants sont présents pendant toute la production comme spectateurs privilégiés non comme acteurs.

### Attribution des prix et composition du jury

Dans chaque catégorie, les prix revêtiront la forme suivante : remise d'un diplôme et d'un trophée.

La sélection sera assurée par le jury correspondant à la catégorie qui se réserve le droit de ne pas attribuer la totalité des prix. Chaque jury sera composé d'au moins un représentant du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'un professionnel. Chacun des jurys sera présidé par une personne élue en son sein. Les décisions seront prises à la majorité. En cas de partage des voix, la voix du Président sera prépondérante.

### Théâtre

- prix de la meilleure interprétation
- prix de la meilleure mise en scène
- prix de la création la plus originale

### Danse

- prix de la meilleure chorégraphie
- prix de la meilleure interprétation
- prix de la création la plus originale

### Mode

- prix de la maîtrise technique
- prix de la meilleure présentation
- prix de la création la plus originale



## **Arts Plastiques, performance**

- prix de la meilleure œuvre graphique
- prix de la meilleure composition sculpturale
- prix de la création la plus originale

## **Musique**

- prix de la meilleure interprétation
- prix de la meilleure composition
- prix de la création la plus originale

## **Projet citoyen**

- prix de la meilleure présentation
- prix du meilleur projet
- prix du projet le plus original

## **Vidéo**

- prix de la meilleure réalisation
- prix du meilleur sujet
- prix de la création la plus originale

## **Le Journal du Printemps**

- prix de la meilleure Une
- prix du meilleur sujet
- prix de la mise en page la plus originale

## **La Radio du Printemps**

- prix du meilleur commentaire
- prix de la meilleure mise en ondes
- prix du sujet le plus original





# Le Printemps des lycéens et des apprentis 2010

Martigues - La Grande Halle - 6 et 7 mai

## Les Sports du Printemps

### Les Sports du Printemps

Complémentaires des compétitions traditionnelles, les Sports du Printemps sont organisés avec le soutien de l'UNSS pour être la fête sportive annuelle des lycéens et des apprentis.

Durant les compétitions, arbitrages et jugements seront assurés par des sportifs formés par leurs enseignants.

### Contacts Sports du Printemps / UNSS

Monsieur Henri Aubert – Direction régionale UNSS Aix-Marseille – 6 rue de la Guirlande 13002 Marseille – Tél 04 91 91 17 65 – Fax : 04 91 56 06 43

Monsieur Claude Sin – Direction régionale UNSS Nice – 410 Janvier Pasero – les 3 rivières – 06210 Mandelieu – Tél 04 92 19 92 92 - Fax : 04 92 19 04 60

### Conditions de participation

Pour participer au Printemps des lycéens et des apprentis, les établissements doivent constituer des équipes

- licenciés à l'association sportive de l'établissement pour les lycées de la région ou munis d'un certificat médical individuel d'aptitude à la pratique sportive.
- L'établissement doit présenter une délégation composée de **10 élèves et 1 enseignant soit un total de 11 personnes.**

### Modalités de participation

Chaque établissement candidat recevra le règlement détaillé et une fiche d'inscription définitive confirmant les modalités de sa participation (le nombre de sportifs et d'accompagnateurs concernés). Il devra renvoyer cette fiche, validée par ses soins, à la Direction des Services Régionaux UNSS de son Académie **avant le 15 mars 2010.**

### Règlement sportif

Durant les compétitions, arbitrages et jugements seront assurés par des sportifs formés par leurs enseignants.

### Prix

Toutes les équipes lauréates recevront un diplôme et un trophée.

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
**regionpaca.fr**



## Tableau des engagements (Activités A et B sont obligatoires)

<b>Activités A</b> Équipe de 4 et 1 remplaçant	<b>Activités B</b> Équipe de 10
<b>Activités de pleine nature</b> <i>VTT – Course d'orientation – rollers – kayak</i>	<b>Le Défi Sports</b> <i>10 activités différentes sur structures gonflables</i>
<b>Un sport collectif au choix</b> <i>Beach volley Sand ball</i>	<b>Le carrefour Infos Jeunes</b> <i>À la rencontre des Métiers du sport, de la Prévention routière et des moyens de lutte contre la violence et le dopage</i>



## Direction de la Communication

Hôtel de Région – 27, place Jules-Guesde 13481 Marseille cedex 20

Tél. 04 91 57 52 46 – Fax 04 91 57 50 58

[regionpaca.fr](http://regionpaca.fr)



# Région



# Provence-Alpes-Côte d'Azur